

MALADIE DÉBILITANTE CHRONIQUE DES CERVIDÉS

La maladie débilitante chronique des cervidés (MDC) est une maladie du cerveau incurable qui peut toucher les membres de la famille des cervidés, notamment le cerf de virginie, le cerf mulet, l'original, le wapiti et le caribou. Elle est causée par un prion anormal, c'est-à-dire une particule de protéine, transmissible d'un animal à l'autre ou par l'intermédiaire d'eau ou de sol contaminés. Il n'existe aucun traitement ni vaccin contre cette maladie.



Aucun cas de MDC n'a été détecté dans les espèces sauvages aux TNO, ni dans les populations de caribou d'Amérique du Nord.

Le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (MERN) travaille avec les chasseurs, ses partenaires de cogestion et les administrations voisines pour éviter la propagation de la MDC aux TNO.

Signes et symptômes

Les animaux touchés peuvent être porteurs de la maladie pendant des années avant d'en afficher les signes.

Ils peuvent notamment présenter les signes suivants :

- perte de poids draconienne (débilitante)
- difficulté à marcher
- écoulement de bave
- soif ou miction excessives
- perte de la crainte des humains

Si vous apercevez un animal qui se conduit de façon étrange ou qui semble malade, prévenez votre bureau régional du MERN.

La MDC et la santé humaine

Il n'existe aucune preuve scientifique de transmission directe de la MDC à l'homme. Cela dit, vous devriez prendre des précautions quand vous mangez et manipulez un cervidé (cerf, original, wapiti ou caribou) tué dans des régions où des cas de cette maladie ont été répertoriés. La viande et les organes d'un animal dont le comportement était inhabituel, qui semblait malade ou qui a été déclaré infecté à la MDC ne doivent pas être consommés. Portez des gants pour manipuler la carcasse; lorsque vous avez terminé, lavez-vous les mains et nettoyez vos couteaux et tout autre équipement soigneusement.

Mesures concrètes

Le MERN travaille en étroite collaboration avec les organismes de protection de la faune du gouvernement fédéral et des autres territoires et provinces pour prévenir l'introduction de la maladie débilitante chronique des cervidés aux TNO et garantir que les Ténois puissent continuer à chasser et à profiter d'aliments traditionnels sains.

Ces mesures comprennent :

- L'adoption de règlements pour interdire l'importation de cerfs vivants et de parties de cerf présentant des risques élevés de contamination aux TNO;
- La collaboration avec les chasseurs pour analyser des échantillons de cerf, d'original et de caribou des TNO;
- La surveillance de la santé de la faune aux TNO en collaboration avec les collectivités, les partenaires de cogestion et d'autres organismes;
- La diffusion d'information auprès des chasseurs au sujet des signes de la MDC.



Vous pouvez nous aider!

Faites analyser les cerfs chassés en Alberta ou en Saskatchewan. En vertu de la *Loi sur la faune*, les chasseurs qui tuent un cerf, un orignal ou un caribou à plus de 100 km de la frontière des TNO doivent soumettre la carcasse de l'animal en question à des analyses de dépistage de la maladie débilitante chronique des cervidés et fournir la preuve qu'il n'était pas atteint de la maladie avant de pouvoir la rapporter aux TNO. Seule la viande désossée est exemptée des analyses.

Participez aux programmes d'échantillonnage du MERN pour assurer le suivi de la MDC. Communiquez avec le bureau du MERN le plus proche pour y déposer la tête intacte de cerfs de virginie ou de cerfs-mulets abattus aux TNO. Des échantillons d'orignal, de wapiti et de caribou tués dans le sud des TNO peuvent aussi être soumis.

Alertez le MERN si vous apercevez un cerf, un orignal, un wapiti ou un caribou malade.

Communiquez avec le bureau du MERN local ou régional ou envoyez un courriel à l'adresse wildlifeobs@gov.nt.ca.

